

DECISION DU PRESIDENT

DP2022-33 Prolongation location d'un bungalow et WC chimique

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président,

Vu la décision N°DP2021-16 portant sur la location d'un bungalow et WC chimique

En attendant la fin de la construction du site technique au lieu-dit « Cantiran » 47230 Vianne, le SMICTOM LGB souhaite poursuivre la location d'un bungalow et d'un WC chimique pour les agents présents sur le quai de transfert.

Considérant les propositions financières :

- ↓ De l'entreprise LOXAM pour la location d'un bungalow d'un montant de 3 084.23 €
- ✦ De l'entreprise SEBACH pour la location et entretien du WC automatique d'un montant de 2 533.56 €

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer les propositions de location des entreprises :

- ✦ LOXAM pour la location d'un bungalow d'un montant de 3 084.23 € du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023.
- ✦ SEBACH pour la location et entretien du WC automatique d'un montant de 2 533.56 € du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023.

A Aiguillon, le 26/07/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI

